



Mes droits envers notre fils issus de famille homoparentale

Par **Chris31230**, le **07/08/2016** à **16:39**

Bonjour

Je suis pacse depuis 8 ans et

Depuis 5 ans ma compagne avont un enfant elle et la mère biologique la nous sommes en pleine séparation et me donne notre fils à sa guise pour me faire du mal j'ai toujours été là pour lui depuis 5 ans et donc j'aimerais savoir mes droits et ce que je peux espérer merci

Par **fabrice58**, le **07/08/2016** à **16:58**

Personne n'a de droits sur un être humain.

Y a t il eu délégation d'autorité parentale ?

Avez vous un avocat ?

Vous allez en avoir besoin s'agissant d'un enfant avec lequel vous n'avez aucun lien de filiation, vous n'avez aucun devoir envers lui, vous ne lui devez pas d'aliments, par conséquent, il est normal que vous n'avez pas de DVH.

Si la mère biologique, qui est donc votre ex compagne, ne veut pas vous le confier, vous aurez du mal à l'y obliger.

cdt

Par **Chris31230**, le **07/08/2016** à **17:02**

Non pas de délégation parentale c'est que personnes n'a de droit sur un être humain mais j'ai élevé noa depuis 5 ans et sommes très fusionnel et on souffre tout les deux de cette séparation

Par **fabrice58**, le **07/08/2016** à **17:09**

Oui mais vous êtes sur un forum de droit, les arguments que vous avancez relèvent de

l'affectif, il vous faudra donc un bon avocat pour obtenir un DVH en absence d'obligation alimentaire et de lien de filiation.

cdt

Par **Chris31230**, le **07/08/2016** à **17:11**

Merci beaucoup pour votre aide et doit me renseigner auprès d'un avocat mais vous remercie beaucoup